



Vandœuvre
LÈS-NANCY

BUDGET PRIMITIF 2026

SOMMAIRE

Vandoeuvre 2026 : le fonctionnement	p.3
<i>Les dépenses principales</i>	<i>p.3</i>
<i>Les recettes principales</i>	<i>p.7</i>
 Vandoeuvre 2026 : l'investissement	 p.11
<i>Les dépenses principales</i>	<i>p.11</i>
<i>Les recettes principales</i>	<i>p.13</i>
<i>Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)</i>	<i>p.14</i>
 Vandoeuvre 2026 : l'épargne et l'autofinancement	 p.17
 Vandoeuvre 2026 : la dette	 p.18

VANDOEUVRE 2026 : LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en évolution de **1,89%** par rapport au budget primitif 2025.

Dépenses réelles	BP 2025	BP 2026	Evolution	Evolution en %
Charges de personnel (012)	23 701 096	23 445 540	- 255 556	-1,08%
Charges à caractère général (011)	8 364 827	8 869 270	504 443	6,03%
Autres charges de gestion courante (65)	5 999 186	6 211 066	211 880	3,53%
Charges financières (66)	456 651	641 280	184 629	40,43%
Dégrèvements (14)	125 600	148 500	22 900	
Charges exceptionnelles (67)	1 600	4 600	3 000	
Dotations aux amortissements (68)	1 500	60 500	59 000	
TOTAL Dépenses	38 650 460	39 380 756	730 296	1,89%

LES DEPENSES PRINCIPALES

. Les dépenses des services, charges à caractère général (011)

Ce chapitre budgétaire est en hausse de **6%**, ce qui s'explique notamment par :

- . un effort accru en matière de dépenses d'entretien et de maintenance,
- . une évolution prévisible de certaines dépenses liées aux nouveaux bâtiments (MaHiCha, auditorium, restauration scolaire Bellevue, notamment), en termes d'entretien, de fluides, d'électricité et d'assurances,
- . une poursuite de certaines études urbanistiques dans le cadre de dossiers majeurs (Nations, centralité, aménagements urbains),
- . un soutien renforcé sur certaines politiques publiques (culture, classes découverte, sécurité, numérique).

Pour autant, l'ensemble des services a contribué à un effort de réduction de leurs dépenses à hauteur de **-2%**, pour compenser pour partie les hausses précitées, ce qui a représenté une économie de l'ordre de **160 000 euros**.

Par ailleurs, la collectivité a, après d'intenses négociations, réussi à faire diminuer le coût de son assurance « dommages aux biens » de l'ordre de **70 000 euros** (145 000 euros en 2025 contre 75 000 euros en 2026).

. Les dépenses de personnel (012)

Le chapitre 012 est en diminution de **-1%** par rapport au budget primitif 2025.

Ainsi, et au regard des crédits réellement consommés en 2025 (qui seront présentés lors du compte administratif), il a été jugé raisonnable de revoir l'inscription budgétaire 2026 à la baisse, malgré les variables expliquées ci-dessous.

Les mesures externes

La hausse de 12 points sur quatre ans des cotisations de retraite des agents affiliés à la CNRACL impactera les dépenses de personnel de la collectivité de **260 000 euros en 2026**.

Le point d'indice de la fonction publique sera lui, toujours gelé.

L'évolution interne de la masse salariale

Le flux lié aux « sorties » (retraites non ou déjà remplacées, disponibilités / détachements, départs volontaires) et le flux lié aux « entrées » (recrutements annuels pour accroissement temporaire, emploi aidé, saisonniers, postes vacants, recrutement DGA, création de poste au pôle aménagement économique, renfort de deux postes à la police municipale) ont été évalués du mieux possible dans une année de renouvellement électoral.

Par ailleurs, des enveloppes spécifiques seront déployées, qui concernent notamment :

- . la part variable de l'IFSE de la police municipale
- . la mise en œuvre des sujétions, risques, pénibilités
- . la provision pour le CIA (complément indemnitaire annuel)
- . la provision pour ruptures conventionnelles
- . la provision pour capital décès
- . la provision pour le compte épargne temps (CET)
- . la provision pour mise à disposition d'un agent au centre de gestion.

Les dépenses de formation

Les crédits alloués à la formation seront consolidés en 2026 (près de **130 000 euros**), et se décomposeront comme suit :

- . Prévention, santé au travail : 13 000 euros
- . Formations métiers et personnelles payantes : 60 000 euros
- . Alternance : 15 000 euros

- . Policiers municipaux et gardiens du parc : 15 000 euros
- . Formations syndicales : 2 000 euros
- . Formations des élus : 3 000 euros
- . Besoins non encore identifiés : 22 000 euros.

Les dépenses liées à l'hygiène et la sécurité au travail

Ces dépenses seront stables par rapport à 2025, soit **9 500 euros** en section de fonctionnement et **8 000 euros** en section d'investissement.

Ces enveloppes serviront à l'amélioration des conditions de travail des agents, et à la prévention de la santé au travail (mobiliers ergonomiques, supports pour les ordinateurs, protections auditives, vêtements et équipements de travail, produits pharmaceutiques, etc.).

. Les subventions versées

Comme chaque année, la collectivité a procédé à différentes réunions d'arbitrages pour statuer sur les montants attribués aux associations.

Les subventions qui figurent ainsi dans le budget primitif 2026 tiennent à la fois compte des besoins, des projets mais aussi des ressources disponibles de chacune, et d'un processus dit de « critérisation ».

Pour autant, l'enveloppe globale allouée aux associations reste stable, à hauteur de **3,1 millions d'euros**, la majorité municipale tenant à réaffirmer son soutien continu au secteur associatif.

Pour rappel, les subventions allouées seront réparties selon les thématiques suivantes :

- . Culture
- . Jeunesse et Sports
- . Solidarité
- . Personnes âgées
- . Handicap
- . Santé
- . Cohésion sociale
- . Habitat logement
- . Développement durable
- . Développement économique
- . Petite enfance
- . Relations publiques
- . Relations internationales
- . Relations universitaires

- . Enseignement
- . Vie Associative

La subvention allouée au CCAS tient à la fois compte de la subvention « classique » versée par la Ville, mais aussi du transfert des charges des services Séniors et Santé, ainsi que du PRE vers le CCAS ainsi que de sa masse salariale.

Ainsi, la subvention versée sera de **1,8 million d'euros** contre 1,7 million d'euros en 2025.

Concernant l'épicerie solidaire, il est proposé une reconduction du montant de 2025, soit **120 000 euros**.

Concernant le support du **programme de réussite éducative (PRE)**, la subvention versée par la ville sera de **50 000 euros**.

. Les intérêts de la dette

En cohérence avec le rebond d'investissement observé depuis 2023, la collectivité a contracté un emprunt nouveau de 5 millions d'Euros auprès de l'Agence France Locale l'an dernier.

Ainsi en cumulant les intérêts nouveaux et anciens, la dépense globale sera de **535 000 euros** en 2026 (hors intérêts courus non échus – ICNE).



LES PRINCIPALES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement sont en évolution de **2,5%** par rapport au budget primitif 2025.

Récettes réelles	BP 2025	BP 2026	Evolution	Evolution en %
Impôts et taxes (73)	19 369 550	19 686 550	317 000	1,64%
Dotations et participations (74)	18 220 238	18 855 960	635 722	3,49%
Produits des services et du domaine (70)	1 700 150	1 511 490	- 188 660	-11,10%
Autres produits de gestion courante (75)	610 600	763 715	153 115	25,08%
Remboursements sur charges de personnel (013)	395 000	500 000	105 000	26,58%
Produits exceptionnels (77)	1 800		- 1 800	
TOTAL Recettes	40 297 338	41 317 715	1 020 377	2,53%

. Les dotations et participations (74)

Selon les informations connues à ce jour, les principales dotations perçues par la collectivité devraient évoluer comme suit :

. Une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine de 140 millions d'euros à l'échelle nationale, qui devrait aboutir à une évolution de **470 000 euros** pour la collectivité.

. Une légère perte de part forfaitaire (par écrêtement) pour un montant global de **14 000 euros**.

In fine, le solde de dotations devrait être positif de **456 000 euros** pour l'exercice budgétaire 2026, pour s'établir à **15 474 000 euros** (part forfaitaire + DSU + DNP).

. La fiscalité directe

En 2026 comme depuis 2008, la majorité municipale fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TFB, TFNB), dans un contexte qui verra « l'effet base » (lié à la revalorisation annuelle des bases d'imposition exercée par l'Etat) s'accroître de **0,8%**.

L'effet « assiette » dynamisera lui aussi le produit de cette recette, en lien avec les constructions nouvelles.

Ainsi, en maintenant la politique menée depuis 2008, la majorité municipale entend réaffirmer sa volonté de préserver les ménages vandopériens.

In fine, la collectivité estime que ses recettes liées à la fiscalité directe locale devraient, en 2026, évoluer de l'ordre de **300 000 Euros**, pour atteindre **13 100 000 euros**.

. La fiscalité indirecte

Constituée de diverses taxes (taxe d'aménagement, versement pour sous-densité, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe locale sur la consommation finale d'électricité, participations d'urbanisme, etc.), la fiscalité indirecte locale peut s'appliquer de façon différenciée selon les collectivités, en fonction des modalités d'application choisies.

Pour la commune de Vandoeuvre, les produits de fiscalité indirecte proviendront, en 2026, des sources suivantes :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation, dont le produit a été très légèrement plus dynamique en 2025 suite à la stabilisation du marché de l'immobilier, et dont la recette attendue est estimée à **650 000 euros** pour 2026,
- la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), qui est gérée par un prestataire extérieur et dont les recettes attendues se situent à **180 000 euros**,
- le reversement du prélèvement de l'Etat sur les paris hippiques, qui, depuis 2021, revient de droit à la commune : un montant de **30 000 euros** est prévu pour 2026 (28 593,72 euros en 2025),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui, depuis la loi de finances de 2021, se voit appliquer automatiquement un coefficient multiplicateur (par graduation sur 2021, 2022 et 2023) : une recette de **400 000 euros** est attendue en 2026 (déduction faite de la part réattribuée à la Métropole via le pacte fiscal et financier, soit environ 120 000 euros).

Le montant perçu en 2025 a été de 410 613 euros (hors reversement).

. La fiscalité reversée

Deux types de versements au profit des communes membres sont effectués par les groupements soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

- ***L'attribution de compensation***, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI, et qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du

passage à la FPU et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres.

Ses modalités d'évaluation et de versement sont fixés aux IV et V de l'article 1609 nones du Code Général des Impôts

Pour la Ville de Vandoeuvre, cette attribution a évolué depuis 2023 sous l'effet de la convention établie avec la Métropole concernant les dépenses d'entretien de voirie (voir précédemment), d'un montant égal à celui inscrit en dépenses, soit 342 900 euros.

En ce, le montant total attendu est de **4 124 120 euros** pour 2026 (identique à 2025).

- ***La dotation de solidarité métropolitaine (DSM)***, que la métropole a obligation d'instaurer, et dont les montants et les critères de répartition sont fixés par le conseil métropolitain statuant à la majorité.

Constituant une dépense obligatoire, cette dotation est reversée selon des critères déterminés, notamment, en fonction de :

- l'écart de revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
- l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal communal par habitant sur le territoire de l'EPCI.

En ce qui concerne le Grand Nancy, le montant de l'enveloppe de la DSM est, depuis une délibération en date de novembre 2011, actualisé en fonction de l'écart entre le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales, et l'évolution réelle des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE). De plus, et afin d'amortir les variations à la baisse, il a été mis en place un mécanisme d'évolution et de régularisation de l'enveloppe (mécanisme « tunnel » entre - 2% et + 2%) qui s'apparente à un mécanisme de réassurance : les communes acceptent de voir l'enveloppe moins augmenter, en échange d'un mécanisme qui les garantit en cas d'une baisse plus importante.

Comme mentionné dans le pacte fiscal et financier, cette dotation est « gelée ».

La recette 2026 attendue est de **1 200 431 Euros**.

Par ailleurs, et comme indiqué précédemment, la mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier aboutit à un reversement de part de taxe d'aménagement, qui devrait être de l'ordre de **15 000 euros** en 2026.

. Les produits des services

Malgré le contexte économique et budgétaire décrit précédemment, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°11 du 15 décembre 2025, le principe de ne pas augmenter les tarifs municipaux, ce, dans l'objectif de préserver au mieux les habitants.

En ce sens, les recettes globales attendues devraient être de **1,5 million d'euros** en 2026, la diminution observée étant liée à de moindres recettes culturelles et à une diminution de fréquentation des crèches.

VANDOEUVRE 2026, L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES PRINCIPALES

. L'entretien et la rénovation du patrimoine

L'enveloppe allouée à l'entretien du patrimoine de la collectivité est de **2,5 millions d'euros** en 2026, et concernera l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires aux différents bâtiments de la ville (administratifs, techniques, résidence autonomie, écoles, installations sportives, etc.).

A travers ce choix budgétaire, la majorité municipale entend préserver l'entretien de son patrimoine, tout en soulageant la masse globale des investissements du budget primitif 2026 (pour rappel, cette enveloppe était de 3,5 millions d'euros en 2025).

Quelques exemples de réalisations :



Reconstruction du préau Paul Bert



Parvis de la Médiathèque

LE PROGRAMME D'ACQUISITIONS

L'enveloppe budgétaire relative au programme d'acquisitions se divise, en 2026, en deux parties :

- . **200 000 euros** réservés aux services techniques (300 000 euros en 2025),
- . **200 000 euros** réservés à l'ensemble des autres services (300 000 euros en 2025),

Parmi l'ensemble des propositions transmises au service des finances, priorité sera donnée au renouvellement des matériels et outillages essentiels à l'activité des services (CTM, espaces verts, propreté des locaux), au renouvellement de son parc automobile (véhicules et vélos électriques notamment), à l'équipement des écoles (après un important travail fourni depuis 2022 avec les espaces numériques interactifs), à l'acquisition des matériels et licences nécessaires dans le cadre du télétravail (ordinateurs portables), à la poursuite du développement du numérique dans les pratiques quotidiennes (logiciels métiers, etc.), ainsi qu'à la qualité d'accueil dans les structures municipales (petite enfance, équipements sportifs, loisirs, etc.).

. Le remboursement de la dette

Comme évoqué précédemment, la collectivité ayant emprunté 5 millions d'euros en 2025, le montant du remboursement en capital sera, pour 2026, de **1 475 000 euros** (1 250 000 euros de dette « ancienne » cumulé à 225 000 euros de dette « nouvelle »).

Soit environ 250 000 euros de plus qu'en 2025.

LES RECETTES PRINCIPALES

. Les subventions et financements

En lien avec son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), la collectivité a sollicité différentes sources de financement qui devraient, en 2026, aboutir au recouvrement des recettes suivantes (suite à avancement ou achèvement des projets) :

. Pour la **Dotation de Politique de la Ville (DPV) :**

- . 72 375 euros pour le rez-de-chaussée des Pinsons
- . 60 665 euros pour le préau de l'école Paul Bert
- . 220 000 euros pour l'auditorium
- . 250 000 euros pour la MAHICHA
- . 250 000 euros pour le Pôle Urbain de Santé (PUS)

. Pour la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :**

- . 70 680 euros pour l'AD'AP

. Pour l'Agence de l'eau Rhin-Meuse** :**

- . 30 420 euros pour la déminéralisation des cours d'école Jules Ferry et Europe Nations

. Pour le **Département 54 :**

- . 200 000 euros pour la MJC Etoile, le tiers lieu et l'HiLo,
- . 50 000 euros pour le Pôle Urbain de Santé

. Pour la **Métropole du Grand Nancy :**

- . 50 000 euros pour la MAHICHA

Pour **l'Agence Nationale du Sport (ANS)** :

. 287 000 euros pour les terrains sportifs PSVN

Ainsi, les financements attendus pour 2026 s'élèvent à **1,5 million d'euros**.

Outre ces recettes attendues, les services seront attentifs à tous les dispositifs institutionnels mobilisables sur d'autres projets (fonds vert, fonds départemental d'appui aux territoires FDAT, subventions départementales et régionales, Agence Nationale du Sport, DRAC, CAF, ADEME, etc.).

. **Le FCTVA**

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale : pour 2026, la collectivité percevra une recette afférente de **1 040 000 euros**.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Approuvé par délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 03 Avril 2023, le PPI de la collectivité recense toutes les opérations d'investissement structurantes pour la ville, en lien avec le service « Grands Projets ».

En ce sens, le budget primitif 2025 présentera l'évolution de ces projets conjuguée à la remise à jour des opérations budgétaires et autorisations de programme / crédits de paiement afférents, dont la dernière délibération date du 15 Avril 2024.

Pour rappel :

Les **autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Libellé	Année début réalisation	Total	2022	2023	2024	2025 au 2/1/26	2026
1902 - 1902-Travaux de l'auditorium Jeanne d'Arc	2 023	3 819 956		322 623	981 074	416 260	2 100 000
2000 - 2000-Création de la MAHICHA	2 024	3 328 206		11 175	130 540	206 492	2 080 000
2004 - 2004-Création de la MJC étoile	2 024	6 724 781		21 895	70 103	292 783	1 790 000
2401 - 2401-Création d'une restauration scolaire sur l'école Bellevue	2 024	1 358 618			1 068	57 550	1 300 000
2500 - 2500-Pôle Urbain - Skateparc	2 025	1 666 497			0	1 096 497	570 000
SHX - SHX-Poste de Garde Parc Richard Pouille	2 024	310 000			0	0	160 000
SHX - SHX-REFECT° SURFACE JEUX CITY STADE ECOLE PAUL BERT	2 026	100 000			0	0	100 000
Réparation école Charmois maternelle	2 026	300 000					100 000
Marché Accord Cadre de rénovations des logements du FPA	2 024	450 000			0	0	50 000
SHX - SHX-EXTENSION DES BUREAUX ESPACES VERTS	2 021	150 000			0	0	150 000
SHX - SHX-Etudes préalables à la réfection de la Place de Paris	2 025	75 000			0	0	75 000
SHX - SHX-Projet d'amélioration du terrain de la Sapinière et des vestiaires	2 025	1 500 000			0	0	100 000
SHX - SHX-ASCENSEUR DU CHARMOIS	2 026	550 000					550 000
SHX - SHX-BROSSOLETTE MATERNELLE TRVX STRUCTURELS MINEURS	2 026	60 000					60 000
SHX - SHX-Pôle urbain de santé	2 025	3 334 900				0	840 000
SHX - SHX-Site Faron	2 026	221 000					221 000
SHX - TOITURE FERME DU CHARMOIS	2 026	315 000					15 000
CCAM - AMENAGEMENT CONFORT THERMIQUE	2 027	20 000					20 000
Total dépenses programme		24 283 959	0	355 693	1 182 785	2 069 581	10 281 000

LES CESSIONS ET ACQUISITIONS PROGRAMMEES

En 2026, la collectivité prévoit, dans le cadre de sa politique foncière, les cessions et acquisitions suivantes :

. Les cessions

- . Le terrain « Office santé » pour un montant de **290 000 euros**.
- . Un appartement Place de Delft pour un montant de **100 000 euros**.
- . Un appartement rue Gabriel Péri pour un montant de **105 000 euros**.

Les acquisitions

- . Divers terrains pour un montant global de **100 000 euros**.
- . Le parc du Monastère pour un montant de **101 000 euros (reliquat)**.

VANDOEUVRE 2026, L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne de gestion	1 619 165	2 104 529	2 578 239
Epargne brute	1 298 647	1 647 879	1 936 959
Epargne nette	267 857	393 479	457 759
Autofinancement (avec FCTVA)	709 857	813 479	1 497 759

Sous l'impulsion d'une croissance plus prononcée des recettes réelles de fonctionnement, les niveaux d'épargne sont en amélioration par rapport à 2024 et 2025, ce, malgré des charges de dette qui augmentent (intérêts et capital).

Par ailleurs, et porté par un volume de FCTVA sensiblement plus important (pour rappel, la collectivité récupère une fraction de 16,4% de certaines dépenses d'investissement en régime N+2), l'autofinancement de la collectivité est lui aussi en amélioration.

VANDOEUVRE 2026, LA DETTE

UN ENDETTEMENT PROGRESSIF

La collectivité a procédé, en 2025, à un emprunt auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 5 millions d'euros, dans un contexte économique encore tendu sur le marché des taux.

Pour autant, l'adhésion à cette structure regroupant des collectivités s'est avérée encore judicieuse, puisqu'elle a permis à la collectivité de bénéficier d'un taux fixe de **3,61% sur 20 ans**.

Ainsi, le capital restant dû de la collectivité (c'est-à-dire son stock de dette) s'élève à **19 550 000 euros** au 1^{er} janvier 2026.

Rapporté à sa population, cela représente un endettement de **650 euros par habitant**.

Par ailleurs, la dette de la collectivité est maîtrisée et saine, dans la mesure où elle ne comporte aucun emprunt présentant un risque conjoncturel sur la variabilité de son taux (les emprunts contractés reposant principalement sur des taux fixes et des taux indexés sur le Livret A).

